

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 06 Novembre 2018

DATE DE CONVOCATION : 31 octobre 2018

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALoud, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTe, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Paul PASQUIER, Nathalie RIOU, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON, Isabelle FRACHON BOURQUI, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY

ABSENTS EXCUSES : Pascale CAVORET (pouvoir donné à Claude GOY), Christian DUPONT, Valérie FERRARINI (pouvoir donné à Marion COMTE), Véronique FOREL (pouvoir donné à Jean-Paul BALLALoud), Hervé LEMOS, Vincent MUNKA (pouvoir donné à Paul PASQUIER), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Nicolas STRIGINI (pouvoir donné à Jean-Paul GUIGNARDAT)

SECRETARE: Jean-Paul GUIGNARDAT



M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 17 septembre 2018

Vote : 21 *Pour*

6 *Contre* (Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, TRINCAT Sandrine, M. Christophe PERY, M RUBIN DELANCHY Lilian, M. Jean-Michel PASQUIER)

5 Conseillers (Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, M. Christophe PERY, M RUBIN DELANCHY Lilian, M. Jean-Michel PASQUIER) quittent le conseil municipal à 20h12

DÉCISIONS MUNICIPALES :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- ***DM2018_09_14 : Signature de conventions d'utilisation des salles communales avec les associations de Marignier disposant d'un créneau horaire annuel***

Il a été décidé de mettre en place des conventions de mise à disposition des salles communales avec toutes les associations disposant d'un créneau horaire annuel dans ces locaux

- ***DM2018_09_15 : Attribution du marché de travaux 2018-T07- modification du réseau d'eaux usées- mise en place d'un réseau de refoulement vers le collecteur du Sivom- Plan Séraphin***

Il a été décidé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise :

SAS GIROUD GARAMPON
1658, route de Saint Geoire
38620 MASSIEU
Téléphone : 04.76.07.18.67
Courriel : ggarampon@serfim-eau.fr
SIRET : 339 155 301 00023

Pour un montant de 103 615, 00 € H.T.

- ***DM2018_09_16 : Convention d'occupation précaire et à titre onéreux d'un logement situé 63, avenue de la Mairie- 1^{er} étage au profit de Mme Ghislaine AUFFRET***

Considérant que Mme Ghislaine AUFFRET a sollicité le prolongement de la location de ce logement du fait des travaux en cours dans sa maison ;

Considérant que la convention d'occupation précaire arrive à expiration le 15 octobre 2018;

Il a été décidé de renouveler la convention d'occupation précaire et à titre onéreux du logement de 5 pièces de 101.40 m², situé 63, avenue de la Mairie 74970 MARIGNIER avec Mme Ghislaine AUFFRET pour une durée de 3 mois.

- ***DM2018_09_17 : Dépôt et signature de la Déclaration Préalable relative à la division de la parcelle communale section AY n°58***

Considérant que la commune envisage de céder une partie de la parcelle cadastrée section AY n°58 ;

Considérant qu'une déclaration préalable doit être déposée en vue de diviser la parcelle communale cadastrée section AY n°58 ;

Il a été décidé que M le Maire puisse déposer et signer la déclaration préalable en vue de diviser la parcelle communale cadastrée section AY n°58

- ***DM2018_09_18 : Dépôt et signature de la Déclaration Préalable relative à la création d'un élévateur pour le bâtiment bibliothèque – centre de loisirs***

Considérant que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, la commune a décidé de créer un élévateur pour personne à mobilité réduite dans le bâtiment de la bibliothèque –centre de loisirs ;

Considérant qu'une déclaration préalable doit être déposée en vue de réaliser les travaux;

Il a été décidé que M le Maire puisse déposer et signer la déclaration préalable en vue de réaliser les travaux de création d'un élévateur pour personne à mobilité réduite dans le bâtiment de la bibliothèque –centre de loisirs

- ***DM2018_10_19 : Marché de travaux 2017-T09 pour l'extension des réseaux humides-avenant n°1- lot 2/Place d'Ossat***

Il a été décidé d'accepter les dispositions mise en œuvre pour répondre aux contraintes des réseaux existants et par conséquent l'incidence financière qui en découle. Ainsi, des prix

nouveaux sont établis comme indiqué dans la proposition d'avenant pour un montant de 3900,00€ H.T.

L'avenant (+19.90 % du montant du marché initial) porte donc le marché à **23 494, 00 € H.T.**
La présente décision est notifiée à l'entreprise MAULET PASQUALIN de Vougy (74)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ADOPTÉ le projet de travaux de création d'un élévateur de personnes à mobilité réduite dans le bâtiment école maternelle du centre/bibliothèque évalué à 155 773,14 euros HT par l'équipe de maîtrise d'œuvre MIGNOT/BOUCHEX

A SOLLICITÉ la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Ambition Région, pour l'octroi d'une subvention de 50 000,00€ (32,1% de l'opération).

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document inhérent à cette demande de subvention et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ la décision modificative n°2 du budget général telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D/R	F	Chapitre	Libellé	Montant
<i>R</i>	<i>F</i>	77	<i>Produits exceptionnels</i>	69 000,00
D	F	12	Charges de Personnel	-9 000,00
D	F	14	Atténuation de Produits	69 000,00
D	F	42	Amortissements	9 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DECISION MODIFICATIVE 2				0
SECTION D'INVESTISSEMENT				
<i>R</i>	<i>I</i>	40	<i>Amortissements</i>	9 000,00
<i>R</i>	<i>I</i>	16	<i>Emprunts</i>	-9 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				
DECISION MODIFICATIVE 2				0

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ la décision modificative n°1 du budget de l'eau telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D/R	F	Chapitre	Libellé	Montant
R	F	002	Résultat	513 016,84
R	F	70	Ventes d'eau	-300 000,00
D	F	023	Virement à section investissement	210 016,84
D	F	042	Amortissements	3 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1				0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
R	I	001	Résultat	45 060,80
R	I	021	Virement de la section de fonctionnement	210 016,84
R	I	23	Restes à réaliser 2017	131 402,00
R	I	040	Amortissements	3 000,00
R	I	16	Emprunts	-438 120,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DM 1				-48 640,36
D	I	23	Restes à réaliser 2017	38 532,80
D	I	23	Immobilisations en cours	-87 173,16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DM 1				-48 640,36
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1				-48 640,36

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ la proposition tarifaire suivante concernant la location d'un chalet pour les artisans souhaitant participer à « Marni en Fête ».

A FIXÉ les tarifs de location d'un chalet pour les artisans à:

- Location d'un chalet sur 1 jour (Samedi ou Dimanche) : 50 €
- Location d'un chalet sur les 2 jours : 80 €

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

***Considérant** que dans le cadre son projet de requalification urbaine du centre-ville comprenant du logement en mixité sociale (35% de logements sociaux), des commerces, des services et de l'équipement public, la Commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour réaliser l'acquisition d'un bien bâti situé à l'intérieur du périmètre du futur projet d'aménagement.*

A APPROUVÉ les modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour l'acquisition des biens décrits ci-dessous :

Les biens concernés situés sur la Commune et appartenant à la copropriété RUBIN DELANCHY et à M RUBIN DELANCHY Pierre sont les suivants :

Section	N° cadastral	Situation	Surface à acquérir
AK	117	109, rue des Balances	204 m ²
AK	118	109, rue des Balances	510 m ²

A AUTORISÉ M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce portage foncier.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés pendant toute la durée de cette expérimentation.

A APPROUVÉ la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG74.

A AUTORISÉ Monsieur le maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ la modification de la régie de recettes "Vie Associative" et en particulier l'article 4 ainsi rédigé:

"La régie encaisse les produits suivants : recettes provenant des animations organisées par le service Vie Associative de la Commune, y compris les droits de place issus des manifestations foraines.

La régie encaisse également les paiements issus de la vente des permis de pêche."

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à prendre toute décision pour mettre en œuvre la présente délibération

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet

A DÉCIDÉ de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 1^{er} décembre 2018.

A INSCRIT au budget les crédits correspondants.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

***Considérant** qu'ENEDIS doit réaliser des réseaux électriques pour desservir la maison de santé (intervention sur parcelles section AN n°18 et section AK n°62)*

A APPROUVÉ le projet de convention de servitudes pour le passage des réseaux ;

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer une convention avec ENEDIS ;

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A DONNÉ un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A AUTORISÉ le Maire à mettre à disposition du SM3A les ouvrages, leurs terrains d'assises, leurs accès, et leurs équipements rattachés aux systèmes d'endiguement, listés ci-dessous :

MARIGNIER :

- MARIGNIER RIVE DROITE - GIFFR-RD-MARIG-2.37 :
 - o DIGUE DE L'USINE ZF - GIFFR-RD-MARIG-2.37
 - o DIGUE DU CENTRE - GIFFR-RD-MARIG-2.57
- MARIGNIER RIVE GAUCHE - GIFFR-RG-MARIG-1.10
 - o DIGUE DE L'ESPACE D'ANIMATION - GIFFR-RG-MARIG-2.33
 - o DIGUE DE LA FRUITIERE - GIFFR-RG-MARIG-2.61

A AUTORISÉ le Maire à signer les conventions de mise à disposition correspondantes ci-jointes, valant procès-verbal de mise à disposition ;

A AUTORISÉ le Maire à signer d'éventuelles nouvelles conventions de mise à disposition rendues nécessaires dans le cadre de l'exercice de la compétence par le SM3A et notamment tout avenant à ces ouvrages constitutifs de systèmes d'endiguement ainsi que toutes conventions d'usage de ces ouvrages

A AUTORISÉ le Maire à effectuer les démarches comptables et administratives afférentes.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ la prise de la compétence eau à titre optionnel et la prise de compétence assainissement collectif (à l'exception des eaux pluviales et de ruissellement) à titre facultatif à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

A APPROUVÉ le projet de statuts modifiés n°14 de la CCFG, annexé à la présente ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A AUTORISÉ M. le Maire à signer une convention financière, avec la ville de Cluses, relative à la mise en place de navettes pour le festival « NRJ MUSIC TOUR » selon les conditions indiquées dans la convention :

- Mise à disposition d'un parking
- Participation financière de 500 €

A AUTORISÉ M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché *du 07 novembre 2018*
au